



Cap sur
les quais !

CHARTE ARCHITECTURALE DES FAÇADES ET DES TERRASSES DU VIEUX PORT



couleurs, terrasses, mobilier...

... **Composons**
l'harmonie
pour être
encore plus
accueillants



MARS 2012



Ville de Pornic

Sommaire



Les enjeux Charme, authenticité... attractivité	p. 4
Le projet Un grand plateau à partager	p. 4
Pourquoi une charte ? Valoriser l'image commerciale du centre-ville	p. 5
Traitement des façades Privilégier le blanc	p. 6
Enseignes Améliorer la lisibilité des quais	p. 8
Terrasses commerciales Dossier administratif à constituer - Occupation du domaine public - Urbanisme - Renouvellement	p. 9
Terrasses commerciales Créer une harmonie	p. 10
Types de terrasses autorisées Quatre possibilités - Terrasses couvertes - Terrasses semi-ouvertes - Terrasses ouvertes - Terrasses estivales	p. 12 p. 12 p. 14 p. 15 p. 16
Mobilier Instaurer une cohérence d'ensemble - Parasols - Tables et chaises - Autres éléments - Éclairages - Chauffage	p. 17 p. 17 p. 18 p. 18 p. 18

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette charte, la reproduction de certaines couleurs peut être différente de la teinte réelle.





Une harmonie sur les quais

Pour une ville au riche passé maritime comme Pornic, le port a bien sûr une importance toute particulière. C'est à la fois le cœur historique de la cité et sa vitrine, aussi bien sur le plan commercial que touristique.

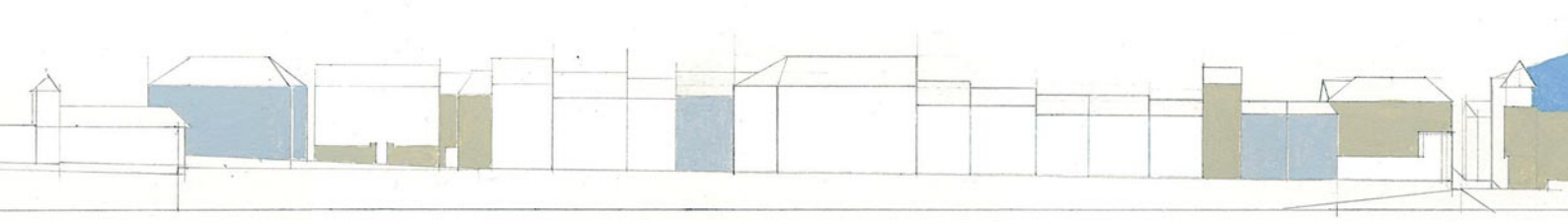
L'équipe municipale a donc voulu, dès le début de la présente mandature, redonner aux quais tout le lustre qu'ils méritent. Il s'agit à la fois de renforcer leur attractivité et celle de leurs commerces, de retrouver le plaisir de découvrir cet espace et d'y flâner, et surtout de restaurer tout leur charme. Cela doit également s'accompagner d'une "pacification" de la circulation automobile.

Dès le départ, le projet de rénovation du vieux port a logiquement été marqué par ces considérations. Mais nous avons aussi ressenti le besoin de prendre le temps nécessaire afin de mûrir l'ensemble des aspects de notre démarche. Nous avons aussi veillé, comme nous en avons l'habitude, à mener une large concertation, avec les riverains et les commerçants, et au-delà avec l'ensemble des Pornicais.

Je suis particulièrement fier et heureux que ce projet aboutisse aujourd'hui, en même temps qu'un autre très grand projet porteur d'avenir et d'ambitions pour Pornic, celui de la ria.

Sur le port, le maître mot du projet est "harmonie". Au partage harmonieux de l'espace entre les voitures, les deux roues et les piétons sur la zone de rencontre, doit répondre une harmonie de tons et d'ambiances. Il est essentiel que cette harmonie s'instaure dès la phase d'élaboration et que chacun apporte désormais sa pierre au projet pour traduire cette ambiance sur les façades et les terrasses. C'est tout le sens de cette charte.

Le Maire de Pornic



Les enjeux

Charme, authenticité... attractivité

Pour Pornic, les quais du vieux port représentent un enjeu majeur. Au cœur de la cité, ils constituent d'abord un élément d'image: nombreux sont les Pornicais ou les visiteurs pour lesquels ils symbolisent Pornic. Mais ils sont beaucoup plus que cela: à la fois espace commercial, lieu de promenade, point de passage... Rénover les quais de Pornic, c'est prendre en compte ces usages, dans toutes leurs dimensions et parvenir à les concilier.

Les enjeux du projet peuvent donc se résumer ainsi:

- faciliter les circulations,
- encourager la flânerie
- inciter à redécouvrir les restaurants et les commerces
- et surtout retrouver le charme, l'authenticité du vieux port
- pour augmenter son attractivité!



Test et concertation

L'aménagement des quais du vieux port constitue l'aboutissement d'une longue démarche. Celle-ci a fait l'objet d'une étroite concertation avec les riverains et les commerçants et surtout d'une phase de test en vraie grandeur sur laquelle la population s'est prononcée en 2010. Le test a notamment permis de valider certains aspects essentiels du projet final en termes de circulations, de partage de l'espace entre piétons, deux roues et automobiles, et de stationnement.

Le projet

Un grand plateau à partager

L'idée-force du projet est de créer un vaste espace de rencontre: un plateau, sans butées ni différences de niveau, afin de faciliter la flânerie et l'accès de tous les publics. Une succession d'éléments de mobilier – bancs, palmiers, "miséricordes"... – anime l'espace et délimite les cheminements.

Les dispositifs de circulation et de stationnement validés lors du test – espace de rencontre limité à 20 km/h avec priorité aux piétons et double sens pour les cyclistes, arrêts-minute pour l'accès aux commerces... – sont conservés. Ils permettent aux piétons, aux deux roues et aux voitures de partager l'espace de façon courtoise et harmonieuse.

Pour profiter au maximum de ce plateau, tous les éléments sont modulaires et peuvent être facilement retirés afin de s'adapter aux différents événements qui rythment la vie du port.

Un soin tout particulier est apporté au traitement coloré des sols et des façades afin de créer l'harmonie. Un aménagement tellement évident... qu'il se fait oublier!



Pourquoi une charte ?

Valoriser l'image commerciale du vieux port

Cette charte architecturale et commerciale vise à créer un cadre de qualité pour accompagner le réaménagement des quais du vieux port de Pornic.

Le but est de valoriser le port en définissant une harmonie globale de couleurs et d'équipements.

Mais aussi et surtout de valoriser l'image commerciale et urbaine du vieux port



Quel périmètre ?

Le périmètre intègre le quai Leray, le quai du 11-novembre, le pont du 8-mai, le quai du Commandant-L'Herminier, la rue de la Marine, la rue des Sables, la rue Prépoise, la rue du Milieu, la rue du Môle, la rue de la Douane, la petite rue de la Marine, la petite rue de l'Écluse.



Qui est concerné ?

La charte s'applique aux propriétaires des immeubles et aux commerçants.

Pour quels éléments ?

La charte définit un certain nombre de prescriptions relatives aux façades et aux terrasses commerciales sur le vieux port.



Traitement des façades

Privilégier le blanc

De Bayonne à la Bretagne sud, les ports de la façade atlantique présentent en grande majorité une dominante de façades blanches avec des ponctuations vivement colorées – bleu, vert bleu, gris bleu – sur les volets, les persiennes et les portes, voire sur les encadrements des baies.

Les prescriptions de la charte reprennent cette idée: elle privilégie les façades blanches avec çà et là des bâtiments plus sombres.

Les menuiseries sont traitées en contrepoint de bleus et de gris variés qui évoquent à la fois l'océan et les restes de couleurs utilisés autrefois pour la peinture des bateaux.

Façades

- Dans le cas général, la couleur à retenir est le blanc.
- Ponctuations colorées possibles en gris clair légèrement bleuté (Skylight 205), voire dans des cas exceptionnels, par exemple les surélévations, en bleu plus soutenu (Jodphur).
- Lorsque les encadrements des baies sont en pierre, la façade doit prendre une couleur terre d'Oléron (peinture) ou sable beige traditionnel (chaux) pour retrouver les tons beiges des enduits patinés.
- Ces prescriptions s'imposent uniquement en cas de ravalement ou de modification de façade.



Blanc



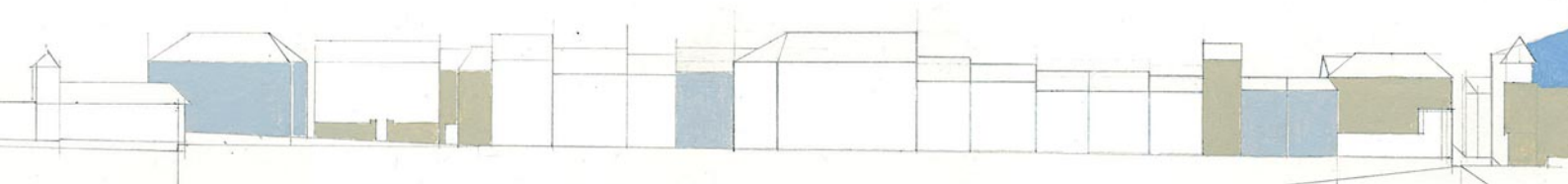
Skylight 205



Jodphur



Terre d'Oléron (peinture)
Beige sable traditionnel (chaux)





Menuiseries et cadres de fenêtres

• Les bleus proposés s'adaptent indifféremment aux façades blanches, gris clair ou terre d'Oléron.

- Jodphur gamme Designers Guild
- Light Blue (22) gamme Farrow & Ball
- Spindrift gamme Designers Guild
- Lulworth Blue (89) gamme Farrow & Ball
- Sky Light (205) gamme Farrow & Ball
- Speedwell gamme Designers Guild
- Blue Ground (210) gamme Farrow & Ball
- Cook's Blue (237) gamme Farrow & Ball



Jodphur



Light Blue 22



Spindrift



Lulworth Blue 89



Skylight 205



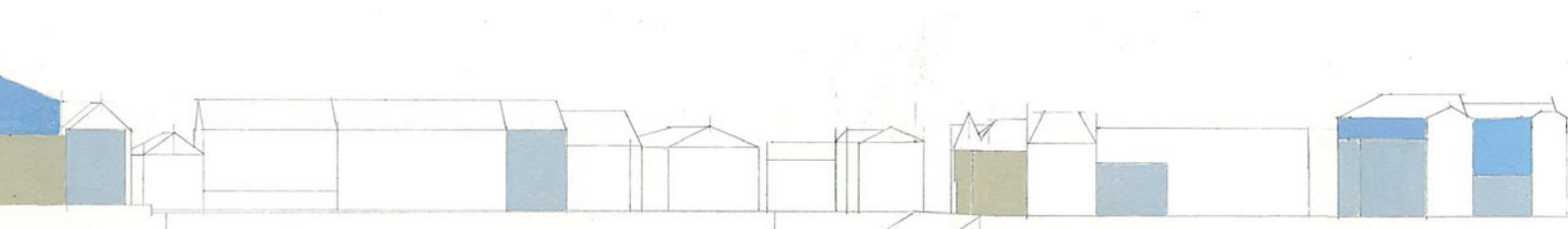
Speedwell



Blue Ground 210



Cook's Blue 237



Enseignes

Améliorer la lisibilité des quais



Actuellement, le traitement graphique des enseignes, des pré-enseignes, voire des dispositifs à caractère publicitaire interdit toute lisibilité. De même, les enseignes qui occupent les étages, les lettrages excessifs ou agressifs sont autant d'obstacles à une lecture pacifiée du site.

Il est fondamental de mettre un frein aux surenchères.

Rappelons que, en application du règlement local de publicité, la pose d'enseignes est soumise à autorisation préalable du maire.

Prescription générale

- Aucune enseigne ne doit être implantée dans les étages sur les maçonneries ou dans les baies.

Couleurs enseignes

- Les couleurs des enseignes sont libres.
- Les couleurs trop agressives de type fluo sont interdites.
- Les enseignes peuvent être lumineuses. La lumière bleue qui déforme les couleurs de l'environnement est interdite.

Enseignes drapeaux

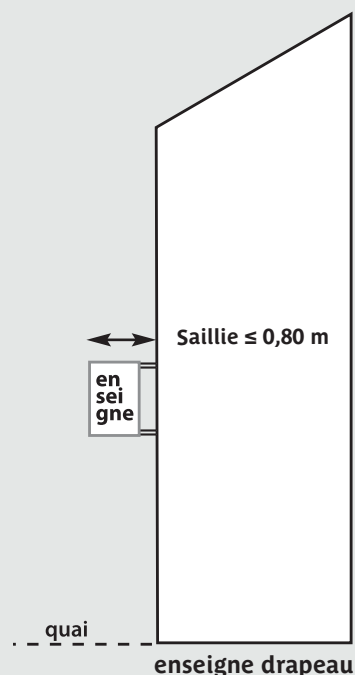
- Une seule par commerce.
- Implantation obligatoire au niveau du plancher entre le rez-de-chaussée et le premier étage.
- Surface opaque 0,5 m² maximum, saillie 0,80 m maximum.

Enseignes bandeaux

- Une seule enseigne bandeau autorisée par baie.
- Implantation dans le bandeau des devantures en applique. Saillie comprise entre 0,05 et 0,16 m.
- Traitement sous forme de lettres graphiques posées ou dessinées sur le linteau dans le cas des devantures situées à l'intérieur des maçonneries.
- Si une terrasse couverte est implantée devant la devanture, une enseigne peut être réalisée à l'aide de lettres graphiques de 20 cm de hauteur maximum, apposées sur la traverse avant de la terrasse, sur un panneau de 35 cm de hauteur.

Bannes

- Le nom commercial de l'établissement peut figurer sur le lambrequin des bannes.
- Tout logo publicitaire y est proscrit.



Terrasses commerciales

Dossier administratif à constituer

Toute implantation de terrasse nécessite des demandes d'autorisation.

Occupation du domaine public

- Demande d'autorisation d'occuper le domaine public
- Plan d'implantation
- Notice descriptive: type de terrasse, couleurs, mobilier, enseigne avec photo-montage en rendu de jour et de nuit, échantillon de revêtement de sol pour les terrasses couvertes.

Urbanisme

Terrasses couvertes de moins de 40 m²

- Dossier ci-dessus
- Déclaration préalable
- **Instruction**: deux mois
- Consultation de l'architecte des Bâtiments de France

Terrasses couvertes de plus de 40 m²

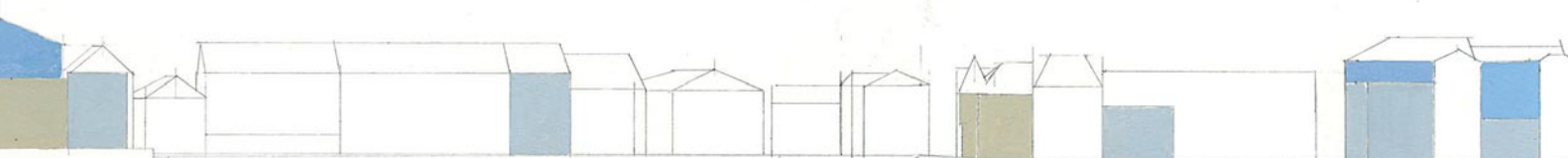
- Dossier ci-dessus
- Permis de construire
- **Instruction**: six mois
- Consultation de l'architecte des Bâtiments de France

Renouvellement

- Tout nouveau projet de terrasse, de banne ou de modification d'une terrasse existante doit faire l'objet d'une nouvelle demande écrite auprès de la Commune de Pornic accompagnée d'une notice descriptive.

Renseignements et formulaires

- **Service urbanisme**: Mairie de Pornic - Relais Saint-Gilles - 7 rue Fernand-de-Mun. Du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00. Tél.: 02 40 82 06 87. Mail: urbanisme@pornic.fr
- **www.service-public.fr**: rubrique services en ligne et formulaires: déclaration préalable: formulaire 13404*02 – permis de construire: formulaire 13409*02
- **Architecte des Bâtiments de France**: Service départemental de l'architecture et du patrimoine - 1 rue Stanislas-Baudry - BP 63518 - 44035 Nantes Cedex 1 - Tél.: 02 40 14 28 39
- **Dépôt de la déclaration préalable et du permis de construire**: service urbanisme de la mairie de Pornic



Terrasses commerciales

Créer une harmonie

Les terrasses sont des emplacements ouverts ou fermés sur le domaine public (espace de rencontre) destinés aux clients des restaurants, cafés ou commerces, et où sont disposés des tables et des chaises, quel qu'en soit le nombre, ou des supports de marchandises.

La terrasse n'est pas une extension de salle ou de commerce.

Délimitation

Le plan intitulé "Esquisse de composition des quais", en pages intérieures, définit les emprises sur lesquelles la Ville peut autoriser le commerçant riverain à établir:

- au contact des façades, des terrasses couvertes, semi-ouvertes, ouvertes ou des terrasses estivales (hachures bleues), généralement sur 3 m au droit de la façade – seulement 2,50 m sur le quai Leray ouest.
- des terrasses estivales (hachures rouges), généralement sur 2 m supplémentaires.

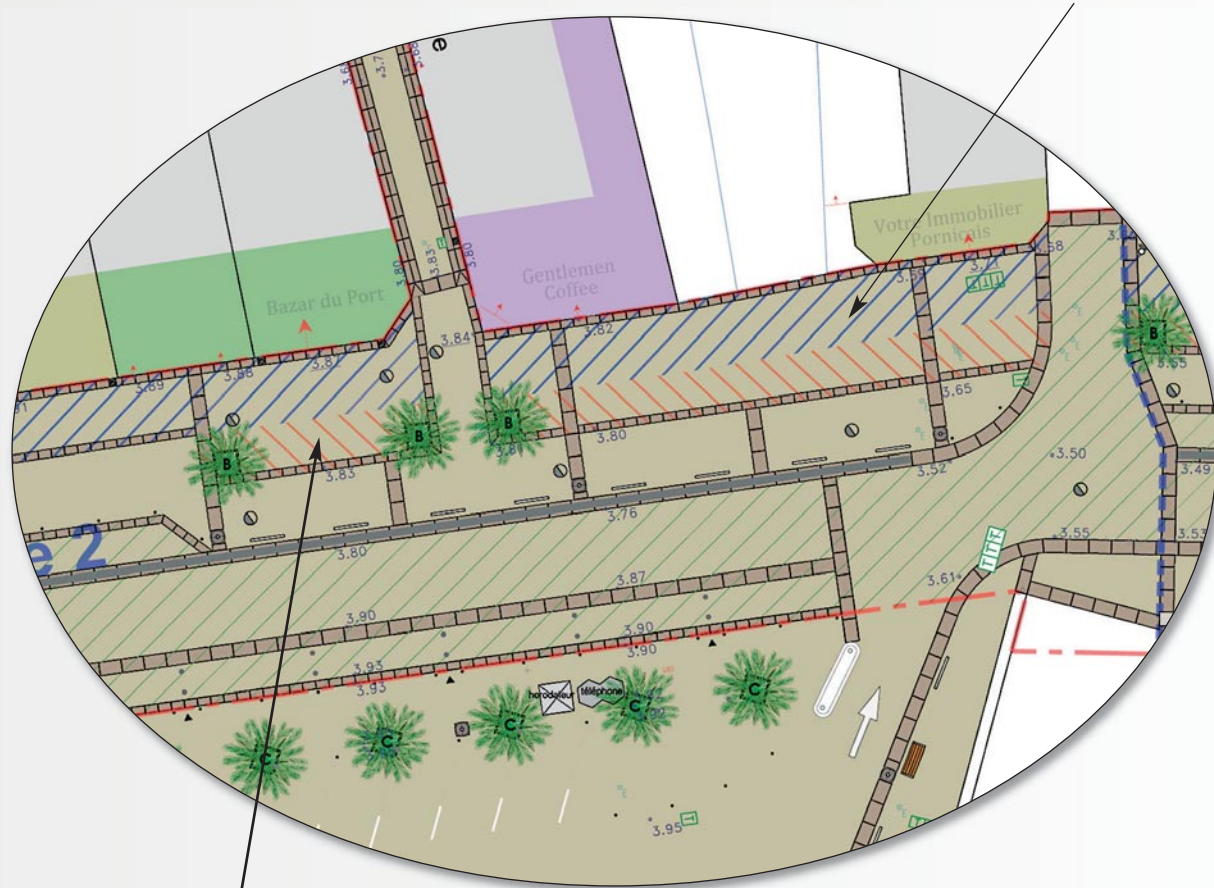
Fonctionnement

- Les implantations de terrasses doivent garantir à tout moment le bon accès et la libre circulation des piétons, des personnes à mobilité réduite et des riverains.
- Le soir toutes les installations mobiles (tables, chaises, parasols...) sur l'espace public non clos doivent être rentrées à l'intérieur du commerce.
- L'accès des équipes techniques de maintenance d'intervention et de sécurité doit être préservé en permanence.
- La Ville se réserve la possibilité de récupérer l'usage de l'espace public dans les conditions fixées par l'arrêté d'occupation du domaine public.
- Les installations fixes des terrasses doivent pouvoir être démontées dans un délai de 2 mois sur demande de la Commune et de 48 heures dans le cadre d'un événement exceptionnel (rupture de canalisation par exemple).

Sécurité

- Les installations des terrasses doivent en permanence se conformer aux règles de sécurité pour les usagers de la rue et pour la clientèle en termes de visibilité, signalétique, protection, bon état des installations.

Zones hachurées en bleu:
terrasses couvertes, semi-ouvertes,
ouvertes et terrasses estivales



Zones hachurées en rouge:
terrasses estivales uniquement

Propreté

- Les éléments constitutifs des terrasses doivent être maintenus dans un parfait état d'usage et de présentation: nettoyage régulier des éléments, réparation des éléments détériorés, enlèvement systématique des tags et affiches...
- La terrasse doit être balayée et lavée quotidiennement par son exploitant.
- Il est obligatoire de mettre des cendriers à disposition de la clientèle dans l'emprise des terrasses où il est possible de fumer.
- La collecte des ordures ménagères s'effectue selon un calendrier mis en place par la Communauté de communes de Pornic et il est impératif de respecter les dates. Aucun bac, conteneur, sac à ordures ou déchets n'est autorisé sur l'espace public de 9h00 à 23h00. Le planning peut être téléchargé sur www.ccpornic.fr – rubrique environnement, sous-rubrique collecte.

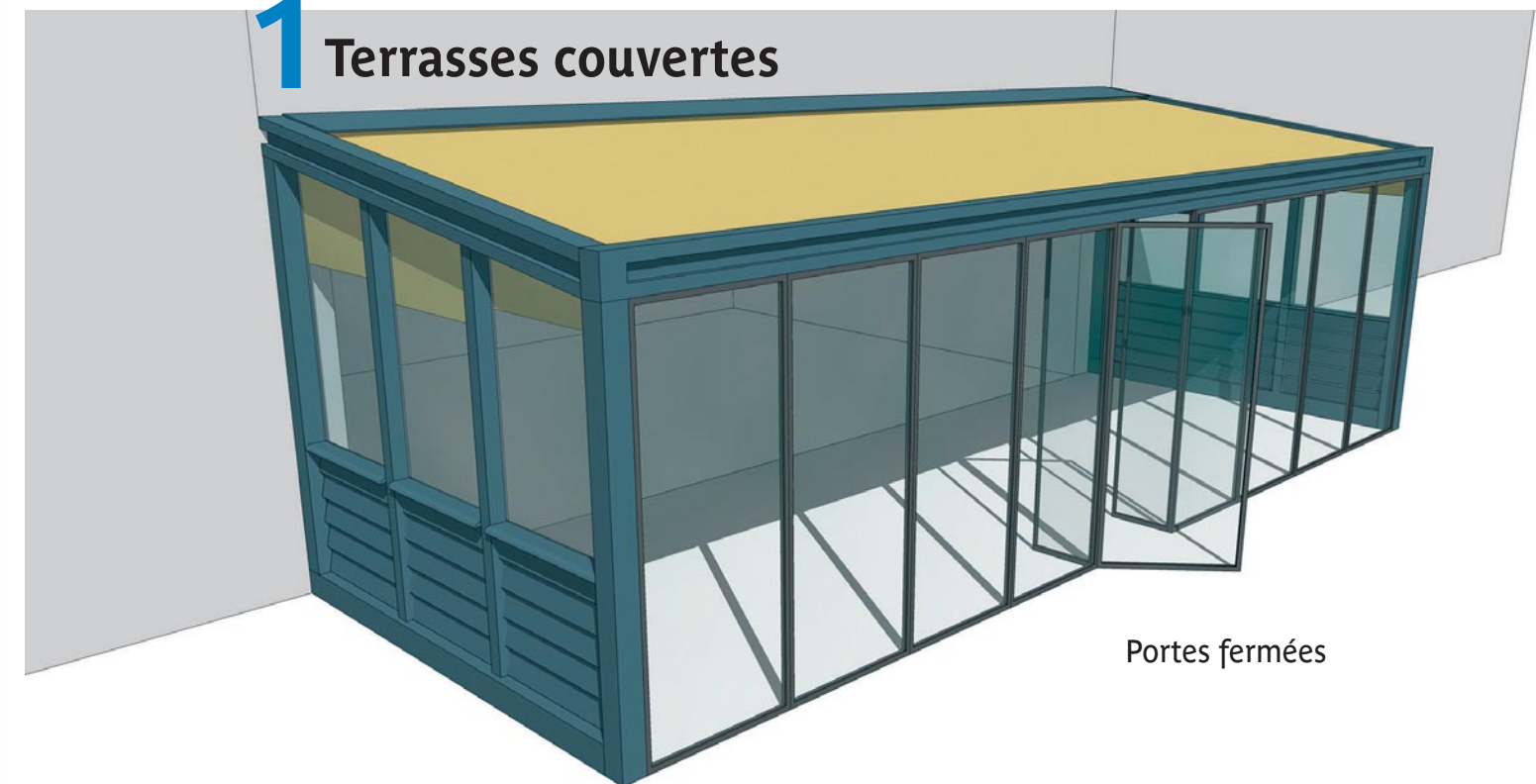
Types de terrasses autorisées

Quatre possibilités

Dans un souci d'harmonie, les terrasses doivent être réalisées suivant quatre types expressément autorisés à l'exclusion de tout autre.

Il est rappelé que les terrasses sont implantées sur l'espace public qu'il convient de préserver. En cas de démontage de la terrasse, la remise en état de l'espace public est à la charge du commerçant.

1 Terrasses couvertes



Portes fermées

• Descriptif

Terrasse fermée avec possibilité d'ouverture de la toiture et de la façade avant.

• Éléments

Parois latérales fixes, façade avant ouvrable, ossature bois ou métal, habillage bois laqué, banne amovible.

• Sol

Prévoir un revêtement fin pour ne pas entraver l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et amovible pour faciliter l'entretien. Le revêtement ne doit en aucun cas être fixé ou collé au sol.

• Fixations

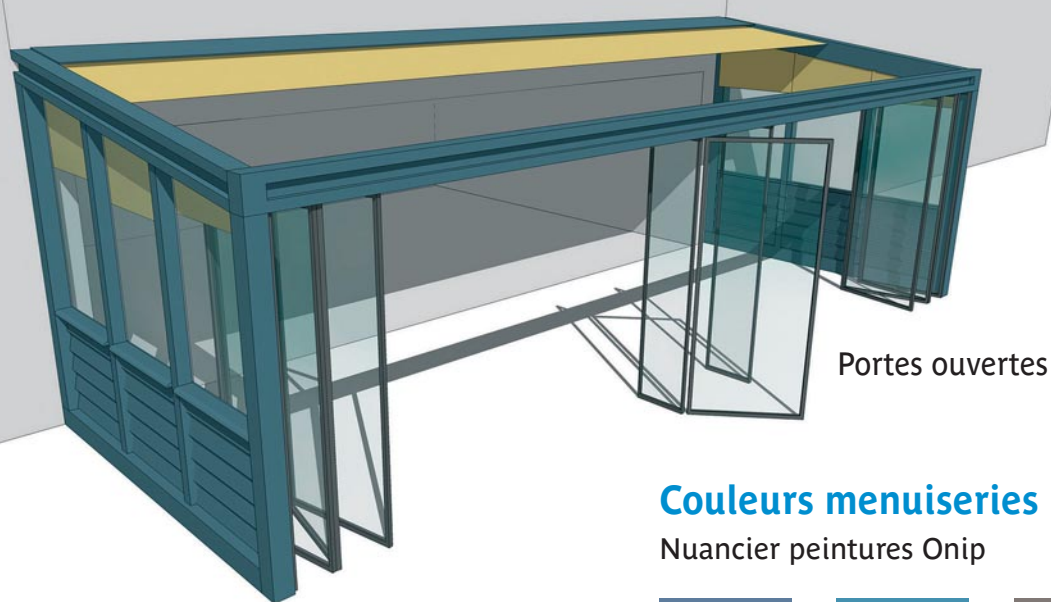
Les panneaux de bois latéraux ou des menuiseries métalliques (support de banne ou parois de façade) sont fixés au sol par des scellements de vis dans des douilles les plus réduites possibles.

• Implantation

Espaces hachurés en bleu. Solution interdite quai du 11-novembre.

• Fumeurs

Accès autorisé si la façade avant est ouverte.



Portes ouvertes

Couleurs menuiseries

Nuancier peintures Onip



RAL 5014



RAL 5024



RAL 7023



RAL 7030

Couleurs bannes

Nuancier toile Précontraint 302 uni de Technostor



302-8100



302-006



302-1496



302-1116



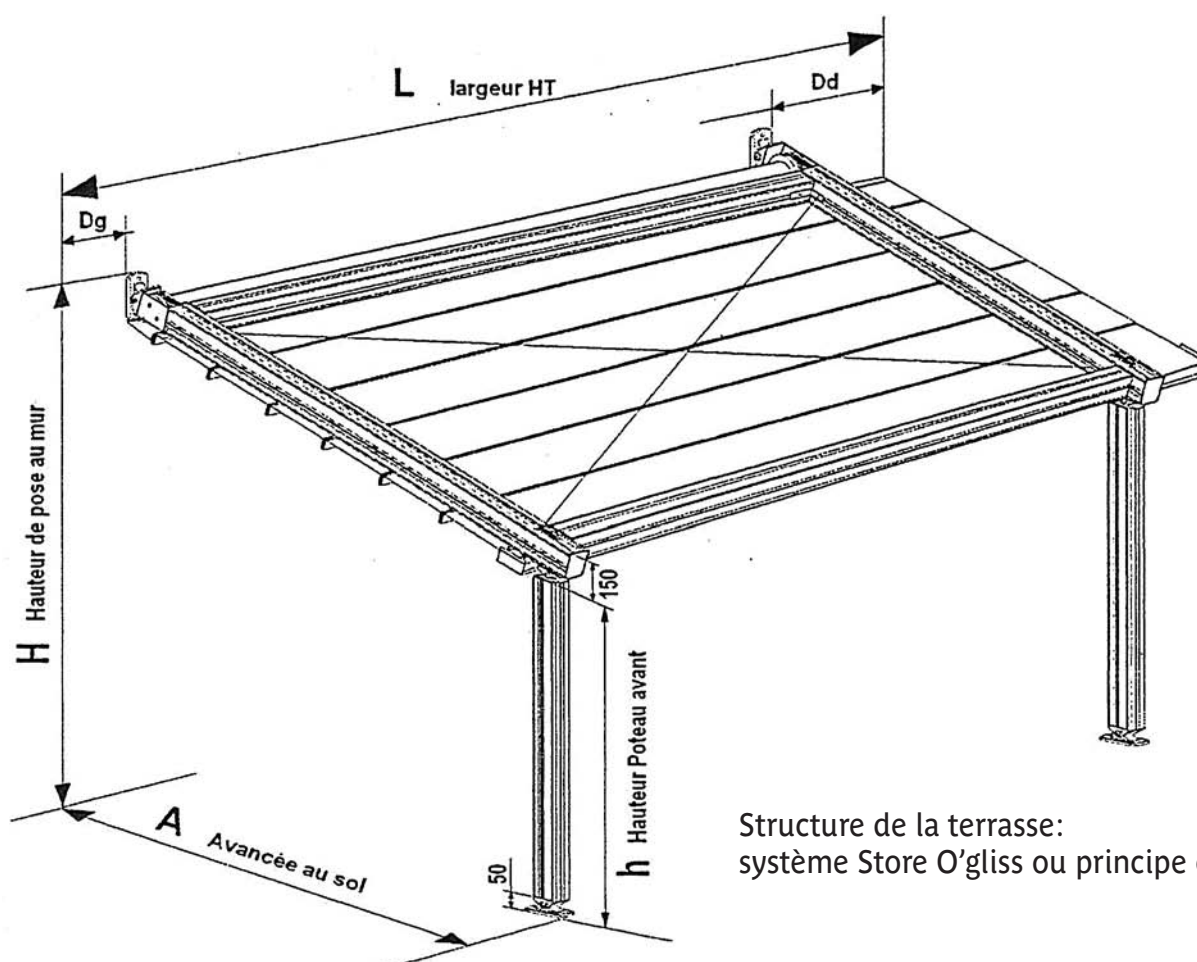
302-552



302-060

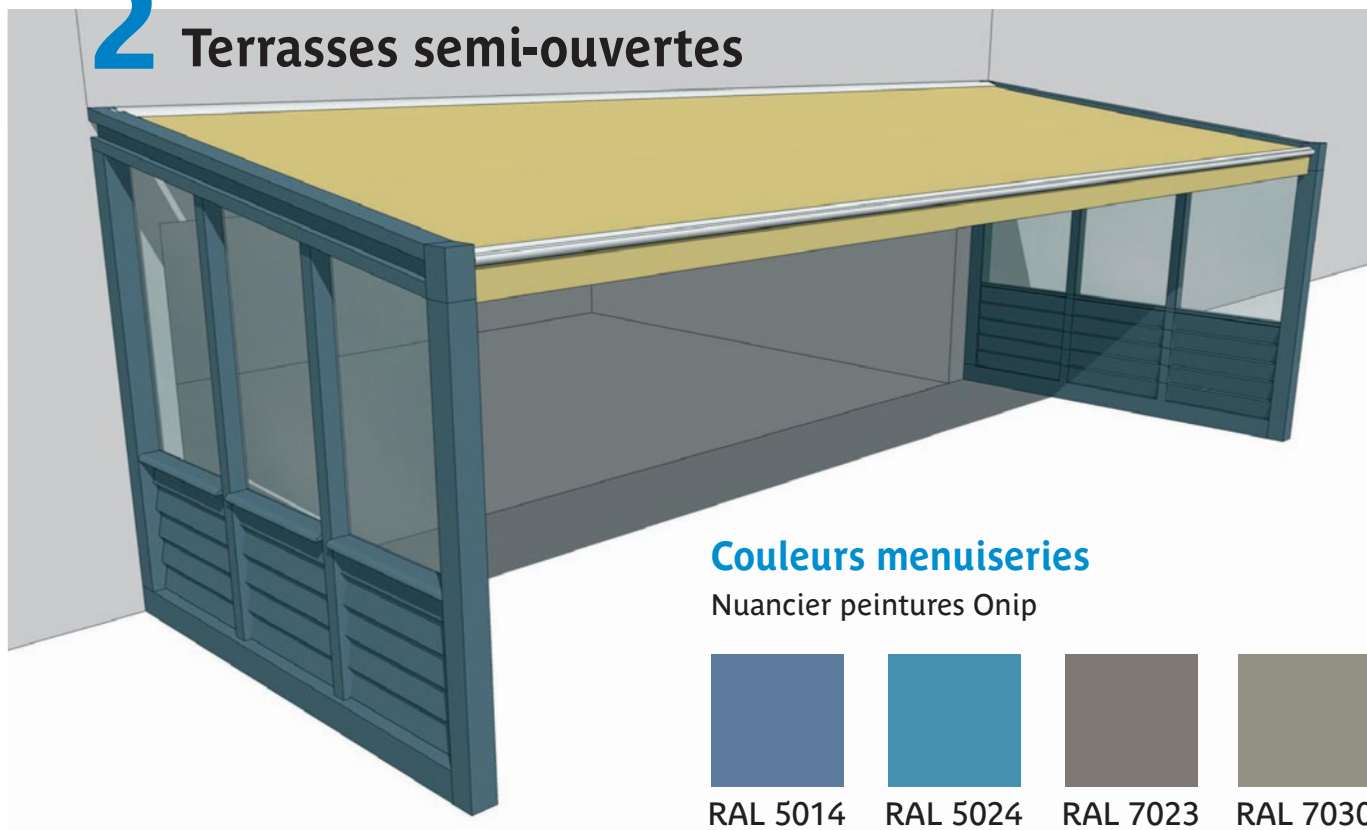


302-001



Structure de la terrasse:
système Store O'gliss ou principe équivalent

2 Terrasses semi-ouvertes



Couleurs menuiseries

Nuancier peintures Onip



RAL 5014



RAL 5024



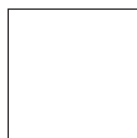
RAL 7023



RAL 7030

Couleurs bannes

Nuancier toile Précontraint 302 uni de Technostor



302-8100



302-006



302-1496



302-1116



302-552



302-060



302-001

• Descriptif

Terrasse ouverte sur la façade avant avec possibilité d'ouverture de la toiture.

• Éléments

Parois latérales fixes, ossature bois ou métal, habillage bois laqué, banne amovible avec bras motorisés.

• Sol

Revêtement de sol interdit.

• Fixations

Les panneaux de bois latéraux ou des menuiseries métalliques (support de banne ou parois de façade) sont fixés au sol par des scellements de vis dans des douilles les plus réduites possibles.

• Implantation

Espaces hachurés en bleu. Solution interdite quai du 11-novembre.

• Fumeurs

Accès autorisé.

3 Terrasses ouvertes

- **Descriptif**

Simple banne.

- **Éléments**

Banne amovible avec bras motorisés. 7 m de long maxi ou en deux parties au-delà de 7 m. Joles latérales et stores frontaux interdits.

- **Sol**

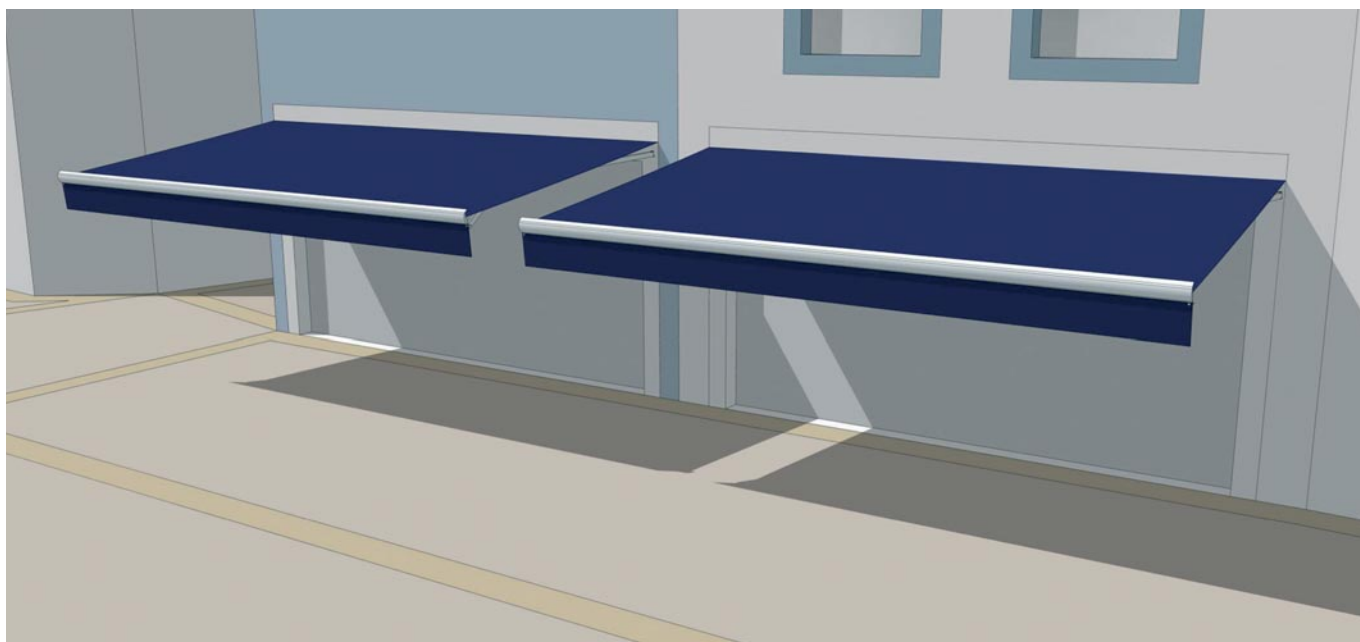
Revêtement de sol interdit.

- **Implantation**

Espaces hachurés en bleu. Solution autorisée quai du 11-novembre (espaces hachurés en rouge).

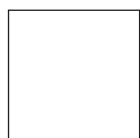
- **Fumeurs**

Accès autorisé.



Couleurs bannes

Nuancier toile Précontraint 302 uni de Technostor



302-8100



302-006



302-1496



302-1116



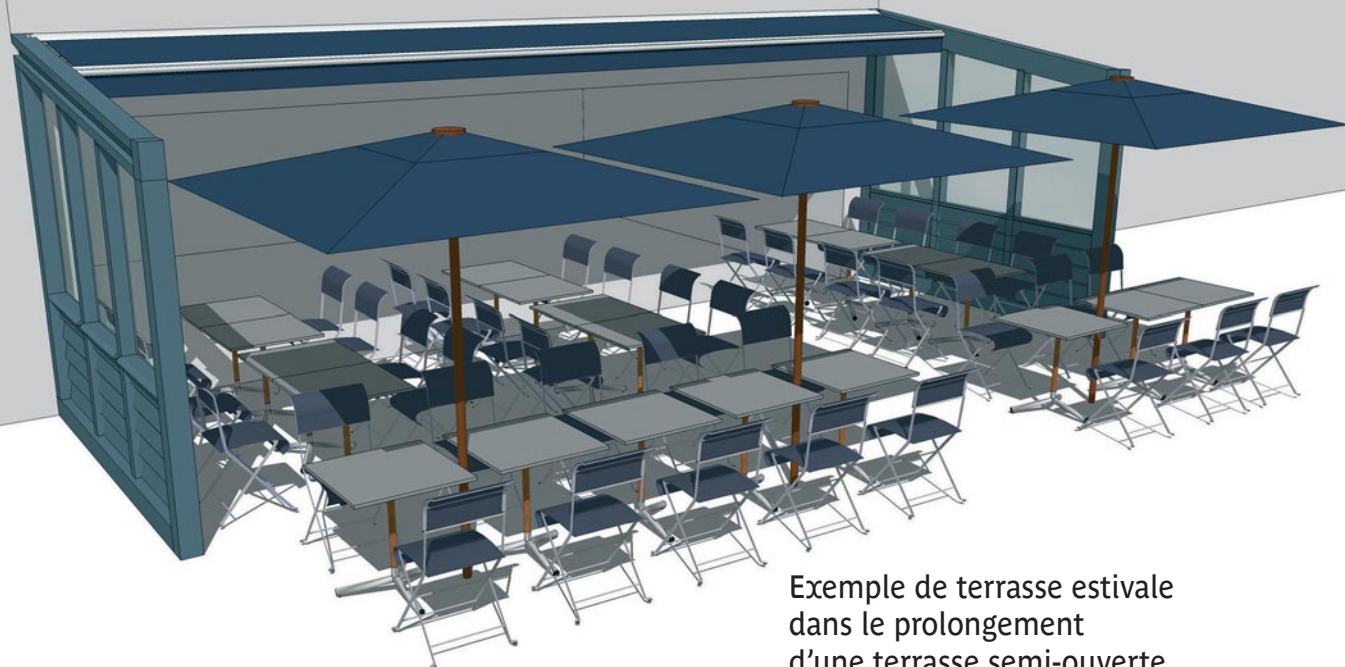
302-552



302-060



302-001



Exemple de terrasse estivale dans le prolongement d'une terrasse semi-ouverte

4 Terrasses estivales

L'emprise potentielle des terrasses estivales est définie sur l'esquisse de composition des quais: hachures bleues ou rouges.

Elles peuvent venir en complément d'une terrasse couverte, semi-ouverte ou ouverte.

- **Descriptif**

Mobilier limité aux tables et chaises. Éventuellement étals pour présenter les marchandises et porte-menus.

- **Éléments**

Protection du soleil par bannes à projection ou parasols (hachures bleues) ou parasols uniquement (hachures rouges). Bacs à fleurs interdits.

- **Sol**

Revêtement de sol interdit.

- **Implantation**

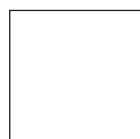
Espaces hachurés en bleu et rouge.

- **Fumeurs:**

Accès autorisé.

Couleurs bannes et parasols

Nuancier toile Précontraint 302 uni de Technostor



302-8100



302-006



302-1496



302-1116



302-552



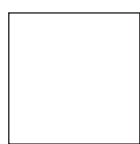
302-060



302-001

Couleurs parasols et tissus de chaises

Nuancier toile Précontraint 302 uni de Technostor



302-8100



302-006



302-1496



302-1116



302-552



302-060



302-001

Éléments en métal



RAL 6007



Gris



Inox

Mobilier

Instaurer une cohérence d'ensemble

Le maître mot est la cohérence et le respect d'une harmonie générale.

C'est pour cette raison que l'ensemble des éléments constitutifs des terrasses est choisi dans un style identique, avec une seule couleur et une seule forme de mobilier et de parasols.

Parasols

- Type Alu-Push (Glatz): structure aluminium, toile polyester résistant aux UV avec socle en béton de 40 kg.
- Forme: carrée ou rectangulaire obligatoire.
- Les parasols double pente ne sont pas autorisés.
- Une seule forme de parasols par commerce.
- Les parasols sont dissociés les uns des autres et de la façade.
- Les parasols ne doivent pas être fixés sur le sol mais disposer d'un socle autonome ou être maintenus par les tables.
- Une seule couleur – dans le nuancier toile Précontraint 302 uni de Technostor – acceptée par activité commerciale.
- Lorsque les parasols sont utilisés en complément d'une banne, ils doivent être de la même couleur que cette dernière.



Tables et chaises

- Forme: laissée au libre choix des commerçants.
- Les éléments en PVC sont à proscrire.
- Un seul type de mobilier par commerce.
- Couleur: les éléments en métal doivent être de couleur grise, de la couleur du mobilier urbain de Pornic (vert RAL 6007) ou laissés en inox massif. Il convient en tout état de cause de rester cohérent avec les couleurs des toiles.
- Si du tissu est utilisé – assises, dossiers, coussins –, il doit être de la même couleur que la banne et les parasols.
- Seul le logo de l'établissement peut être brodé sur le dos de la chaise.



Exemple de terrasse couverte avec terrasse estivale

Autres éléments

- Les chevalets sont interdits.
- Le porte-menu doit obligatoirement être positionné parallèlement à la façade et dans l’emprise de la terrasse. Il doit être mis en cohérence avec le mobilier.
- Couleur: les éléments en métal doivent être de couleur grise, de la couleur du mobilier urbain de Pornic (vert RAL 6007) ou laissés en inox massif. Il convient en tout état de cause de rester cohérent avec les couleurs des toiles.

Éclairages

- Alimentations électriques à partir du commerce interdites pour les terrasses estivales.
- L’éclairage du mobilier doit être autonome.

Il est à noter que des candélabres publics sont situés sur la promenade piétonne qui longe les terrasses et assurent un niveau suffisant d’éclairage.

Chauffage

- Terrasses couvertes: systèmes de chauffage possibles, fixés uniquement sur les parties pleines des parois latérales.
- Autres terrasses: parasols chauffants à gaz autorisés. Ils doivent obligatoirement être de même couleur que les éléments en métal de la terrasse.

Éléments en métal



RAL 6007



Gris



Inox



CHARTE ARCHITECTURALE DES FAÇADES ET DES TERRASSES DU VIEUX PORT

Demande d'autorisation d'occupation du domaine public

Nom Prénom

Raison sociale:

Adresse:

.....

N° de téléphone fixe Mobile

Adresse mail:

Je souhaite installer une terrasse couverte devant mon établissement (1)

Je souhaite installer une terrasse semi-ouverte devant mon établissement (1)

Je souhaite installer une terrasse ouverte devant mon établissement (1)

Je souhaite installer une terrasse couverte, semi-ouverte ou ouverte devant mon établissement et une terrasse estivale (1)

Je souhaite installer une terrasse estivale seulement (1)

Je déclare adhérer à la Charte architecturale des façades et des terrasses du Vieux port élaborée en 2012 par la Ville de Pornic et m'engage à la respecter.

À Pornic, le
(Cachet et signature)

(1) Joindre plan et dimensions exactes dans chaque cas, en tenant compte des implantations prévues au plan de référence pour l'aménagement des quais.

**À retourner avant le 30 avril 2012 à M. le Maire – Service urbanisme Hôtel de Ville –
BP 1409 – 44214 Pornic Cedex**



CHARTRE ARCHITECTURALE DES FAÇADES ET DES TERRASSES DU VIEUX PORT

Au printemps 2013, les quais du Vieux port de Pornic présenteront un nouveau visage tout en harmonie. Au-delà des aménagements, cette harmonie doit aussi se traduire au quotidien sur le bâti et sur les terrasses.

Nous avons donc conçu la présente charte architecturale et commerciale comme un outil à la fois technique et pratique pour aider à créer les conditions de cette harmonie. Avec vous, et grâce à votre participation, nous allons ensemble pouvoir revaloriser l'image du Vieux port et de ses commerces, et au-delà, de Pornic dans son ensemble.

Ce projet d'aménagement a été conçu pour vous. Nous sommes heureux de compter sur votre adhésion et de le faire aboutir avec votre soutien.



RENSEIGNEMENTS

Mairie de Pornic

Service urbanisme - Relais Saint-Gilles - 7 rue Fernand-de-Mun

Tél.: 02 40 82 06 87 - Mail: urbanisme@pornic.fr

